

Membres	7
Présent(s)	4
Représenté(s)	3
Quorum	5

SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

Présents :

Sous la présidence de Monsieur Philippe BIES, Président du Conseil d'administration, Monsieur Antoine BREINING, Monsieur, Madame, Monsieur Alphonse PIERRE et Madame Lucette TISSERAND.

Excusés :

Monsieur Syamak AGHA BABAEI (procuration à Monsieur Philippe BIES), Monsieur Mathieu CAHN (procuration à Monsieur Antoine BREINING), Madame Virginie JACOB (procuration à Monsieur Alphonse PIERRE).

Assistaient en outre :

Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Julien MATTEI (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Céline RAYNAUD (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction).

Le Bureau,

Vu le rapport du Directeur général,

Vu l'avis de France Domaine du 5 septembre 2019

Délibère :

B/2020/003 : **Strasbourg-Centre - rue du Général Picquart : Echange foncier entre la ville de Strasbourg et Ophéa.**

Il est décidé :

1. D'autoriser la vente par Ophéa au profit de la ville de Strasbourg, de la parcelle cadastrée section AD n° (5)/109 de 13,60 ares, lieu-dit rue du Général Picquart, issue de la parcelle cadastrée section AD n°758 d'une contenance de 339,48 ares, moyennant le prix de 37 000 € l'are, pour une surface d'environ 13,60 ares soit un prix de 503 200 € hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur,

2. D'autoriser l'acquisition par Ophéa auprès de la ville de Strasbourg de la parcelle cadastrée section AD n° (3)/109 de 13,60 ares, lieu-dit rue du Général Picquart issue de la parcelle cadastrée section AD n°568/109 de 44,57 ares, moyennant le prix de 37 000 € l'are, pour une surface d'environ 13,60 ares soit un prix de 503 200 € hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur.
3. D'autoriser le Directeur général à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document afférent.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme